

7 avril 2025

Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sont présents :

- Marcel Gagnon
- Georgette Chapados
- Jeffrey Vautier
- Michael Hayes
- Nancy Skene
- Heather Imhoff

Tous conseillers tous présent sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

L'adjoint administratif, Pascal Caron est aussi présent à titre de secrétaire.

2025-04-53

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture des procès-verbaux
3. Lecture des comptes et adoption
4. Correspondance et Dons
5. Rapports (comité centenaire et CPTAQ, prévention incendie, journée de l'arbre)
6. Résolution paiement Électricité Patrick Martin (factures 2023)
7. Service ordures commerciales
8. Soumission pour éclairage extérieur
9. Appui au projet d'acquisition d'une unité d'urgence (autobus)
10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement Crédit de taxes
11. Retirer Mme Maria Marroquin comme signataire chez Desjardins
12. Résolution TECQ
13. Résolution pour accepter la soumission de M. Jeanneau pour les casiers
14. Demande appel d'offre pour monter et installer les jeux Espace Nature, AR Exécution
15. Fleurs pour la municipalité
16. Résolution MRC partenariat pour le festival de musique
17. Résolution Réno-Région
18. Période de questions
19. Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

2025-04-54

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion régulière du 3 mars 2025 soit accepté tel que rédigé et lu.

Adoptée

2025-04-55

COMPTES

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du certificat 03-2025 au montant de 41 211.86\$ et 03A-2025 au montant de 23 145.85\$ et 03B-2025 au montant 1 110.51\$, soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

Adoptée

2025-04-56

DONS

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise les dons suivants :

École Polyvalente de Paspébiac:	100.00\$
APHAC :	50.00\$
Club des 50 ans :	25.00\$

QUE la directrice par intérim est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée

2025-04-57

ABONNEMENT ANNUEL À TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par le conseiller Michael Hayes résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adhère à Télévag et qu'elle engage une somme de 50.00\$ représentant le coût de l'abonnement annuel.

Adoptée

CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shigawake sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Skene **et APPUYÉ PAR** la conseillère Georgette Chapados **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Shigawake soutienne la demande déposée le 10 juin 2024 par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales et propose les actions suivantes:

* Mettre en place, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère;

- * Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;
- * Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour;

QUE cette résolution soit acheminée à la FQM, à la ministre des Affaires municipales, au Ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Adoptée

2025-04-59

RÉSOLUTION POUR PAYER ÉLECTRICITÉ PATRICK MARTIN

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le paiement de deux factures de 2023 au montant de 735.84\$ et 5 095.69\$.

Adoptée

2025-04-60

SERVICE D'ORDURES COMMERCIALES

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité informe les commerces sur le territoire de la Municipalité n'assument plus la cueillette des ordures à chargement frontale car ce type de service ne fait plus parti de l'entente avec Jaffa. Les entreprises qui désire avoir ces services doivent communiquer avec JAFFA

Adoptée

2025-04-61

SOUSSION ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Shigawake accepte la seule soumission reçue, soit celle de Martin Chapados Électricien, afin de réparer le système d'éclairage extérieur du bureau municipal.

Adoptée

2025-04-62

**RETRAIT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE
DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que Maria Marroquin soit retirée comme signataire au compte Desjardins de la Municipalité de Shigawake.

Adoptée

2025-04-63

**APPUIE AU PROJET D'ACQUISITION D'UNE UNITÉ
D'URGENCE**

Considérant la nécessité de se conformer au schéma de couverture de risques en matière d'incendie adopté par la Municipalité régionale de comté de Bonaventure (MRC;

Considérant le regroupement de cinq municipalités de l'est de la MRC Bonaventure soit Shigawake, St-Godefroi, Hopetown, Hope et Paspébiac pour répondre au schéma de couverture de risques en matière d'incendie adopté par la Municipalité régionale de comté de Bonaventure (MRC;

Considérant l'entente intermunicipale en matière de sécurité incendie signée le 22 juin 2016 dans un regroupement municipal des cinq municipalités à l'est du territoire de la MRC de Bonaventure soit Shigawake, St-Godefroi, Hopetown, Hope et Paspébiac ;

Considérant que cette entente a pour objet la gestion du service incendie sur les territoires du regroupement intermunicipal;

Considérant l'avantage du regroupement inter-municipal en termes d'efficacité pour la lutte à la prévention d'incendie;

Considérant la nécessité d'acquérir une unité d'urgence (autobus) pour assurer un service efficient en matière de lutte aux incendies;

Considérant l'âge et la désuétude de l'unité d'urgence (autobus) servant actuellement au transport des pompiers et d'équipements, servant à l'extinction des incendies, de désincarcération et de sauvetages sur les lieux d'intervention;

Considérant que le coût d'acquisition de l'unité d'urgence (autobus) sera partagé entre les cinq municipalités faisant partie du regroupement municipal selon le principe prévu à l'entente inter municipale en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité que le conseil appuie et recommande l'acquisition d'une unité d'urgence (autobus) afin d'assurer à notre ville et à notre regroupement municipal une efficacité d'intervention pour la lutte à la prévention d'incendie et autres interventions tel que présenté et proposé aux membres du comité intermunicipal par le directeur du Service Incendie.

Adoptée

2025-04-64

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
2025-04 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE
REVITALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE, DANS LE BUT DE
PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
DANS LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES À VOCATION
DOMICILIAIRE, SOUS LA FORME D'UN CRÉDIT DE
TAXE FONCIÈRE

M. Jeffrey Vautier, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil de la municipalité de Shigawake, le Règlement numéro 2024-04 de la municipalité de Shigawake sera adoptée.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Adoptée

2025-04-65

RÉSOLUTION TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

2025-04-66

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE
LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU 3**

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Shigawake accepte la soumission de la coopérative de solidarité du 3 afin de faire fabriquer des casiers au chalet sportif au montant de 534.63\$.

Adoptée

2025-04-67

**APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR
L'INSTALLATION DES JEUX AU PARC KENNETH
DUGUAY**

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Shigawake va en appel d'offres par invitation pour l'installation des jeux au Parc Kenneth Duguay. L'entreprise visée est la Coopérative de solidarité du 3.

Adoptée

2025-04-68

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE BUREAU DE LA
MUNICIPALITÉ ET POUR LE PARC KENNETH DUGUAY**

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Shigawake demande à Mme Lyndsay Benwell pour préparer les fleurs pour le parc Kenneth Duguay et le bureau municipal.

Adoptée

2025-04-69

PROGRAMME FOND DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager le tourisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le festival de musique et la foire agricole accueillent près de 3 000 visiteurs;

EN CONSÉQUENCE il a été proposé par le conseiller Jeffrey Vautier, appuyé par la conseillère Nancy Skene et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la municipalité de Shigawake s'engage à verser une somme de 10 000\$ à la Société d'Agriculture de Bonaventure, sur le plan du Protocole d'aide financière « festivals et événements municipaux » et la MRC de Bonaventure un montant équivalent à 50%. La directrice générale par intérim est autorisée à signer l'entente du Fonds de Développement du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION POUR DÉNONCER LA FIN DU PROGRAMME
RÉNO-RÉGION**

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion, administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettait à des propriétaires-occupants à faible revenu vivant dans des milieux ruraux de corriger des défauts majeurs à leur résidence, et ce, dans un contexte où l'offre de logements abordables est souvent inexistante;

CONSIDÉRANT que dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 73 % des ménages sont propriétaires de leur logement, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Québec, et que le programme RénoRégion répondait directement à cette réalité propre à notre territoire;

CONSIDÉRANT que les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le PRR constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait concrètement au maintien du parc immobilier résidentiel existant, dans un contexte de vieillissement des habitations et de rareté du logement, et que chaque maison rénovée grâce au PRR est un logement préservé;

CONSIDÉRANT que la fin de ce programme, annoncée pour le 31 mars 2025, représente une perte annuelle d'environ 400 000 \$ pour la MRC de Bonaventure, somme qui était directement investie dans la dignité, la sécurité et la stabilité résidentielle de ménages parmi les plus vulnérables du territoire;

CONSIDÉRANT que cette décision affecte particulièrement les aînés et les familles vivant dans des résidences souvent isolées, non desservies par des services d'aqueduc ou d'égout, et dans l'impossibilité financière de réparer des toitures qui coulent, des fenêtres défectueuses ou des structures dangereuses;

CONSIDÉRANT que la suspension de RénoRégion s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés, dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que plus de 1 000 familles au Québec, dont plusieurs sur le territoire de la MRC de Bonaventure, étaient en attente d'une aide du programme, et que leur espoir de maintien dans leur logement est désormais compromis;

CONSIDÉRANT les nombreuses voix municipales, incluant celles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

IL EST PROPOSÉ PAR Jeffrey Vautier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE PRÉSENTS :

QUE le conseil de la MRC de Bonaventure déplore avec vigueur la fin du programme RénoRégion;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec, à la ministre de l'Habitation ainsi qu'au premier ministre du Québec, de revenir sur cette décision et de rétablir rapidement le financement du programme;

QUE cette résolution soit transmise au cabinet du premier ministre, à la ministre de l'Habitation, au ministre des Finances, à la Société d'habitation du Québec, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM, en appui à leurs démarches.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-71

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h43.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Adopté

Rolande Beebe,
Maire

Nancy Castilloux,
DG par intérim